

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

E/CN.4/AC.1/41

20 mai 1948

FRENCH

ORIGINAL : ENGLISH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
COMITE DE REDACTION

Deuxième session

ETATS-UNIS : PROPOSITION D'AMENDEMENT A L'ARTICLE 19

DU PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (DOCUMENT E/600)

"Toute personne a le droit de participer à des réunions paisibles et de s'associer avec d'autres pour favoriser, défendre et protéger des intérêts légitimes et pour des buts non-contraires à la présente Déclaration."

RECEIVED

MAY 27 1948

U.S. DEPT. OF STATE